

Les réfugiés arrivant par bateau et le projet de loi C-49 : anti-passeurs ou anti-réfugiés?



En août 2010, près de 500 demandeurs d'asile tamouls sont arrivés sur la côte Ouest à bord du MV Sun Sea. Si cette arrivée massive présentait un défi pratique et logistique, le chiffre était tout de même modeste par rapport au nombre de demandes faites au Canada.

Malheureusement, plutôt que d'affirmer la nécessité de respecter nos obligations internationales envers les réfugiés, les commentaires publics du gouvernement canadien entourant cette arrivée ont plutôt porté sur des soupçons de liens terroristes et de trafic de migrants. De tels commentaires auront encouragé une réaction publique négative.

Ensuite, en octobre, le gouvernement a déposé le projet de loi C-49, présenté comme une mesure anti-passeurs. Or, la plupart des dispositions du

projet de loi puniraient plutôt les réfugiés. Des experts en droit ont vigoureusement condamné le projet de loi comme étant contraire à la Charte ainsi qu'au droit international. En vertu du projet de loi, certains demandeurs d'asile seraient détenus pour un an sans examen.

« Des mesures qui prolongent la détention des réfugiés, empêchent la réunification familiale et limitent leur liberté de mouvement sont susceptibles de contrevenir à la Charte canadienne et aux obligations internationales en matière de droits humains. Les gens qui doivent fuir pour sauver leur vie ont besoin d'un asile et d'un accueil chaleureux, et non d'être punis. »

- Wanda Yamamoto, présidente du CCR

Travailleurs migrants temporaires

Les problèmes créés par la récente augmentation du nombre de travailleurs admis au Canada avec un statut temporaire sont de plus en plus connus des Canadiens. Les travailleurs étrangers temporaires sont vulnérables à l'exploitation, et de nombreux cas d'abus ont été signalés.



Le règlement lié aux travailleurs temporaires a été modifié en 2010, mais les changements n'ont malheureusement pas répondu aux besoins les plus pressants :

- > Un mécanisme de suivi efficace pour s'assurer que les employeurs respectent les droits des travailleurs,
- > Des possibilités pour tous les travailleurs de passer à un statut permanent (alors que le règlement impose une limite de quatre ans au séjour des travailleurs au Canada, créant ainsi une main-d'œuvre « jetable »).

Changements au formulaire long du recensement canadien

À l'été 2010, le gouvernement fédéral a décidé d'éliminer le formulaire long obligatoire de recensement. Cette décision sera coûteuse et aura des conséquences à long terme sur l'efficacité des politiques, des programmes et des services favorisant l'intégration des immigrants et des réfugiés dans la société canadienne.



La recherche sur la population nouvellement arrivée au Canada dépend des données recueillies à l'aide du formulaire long obligatoire de recensement, pour comprendre les tendances en matière d'intégration, et pour identifier les lacunes dans les services et les politiques d'accueil.



Conseil canadien pour les réfugiés Canadian Council for Refugees

Respect des droits : un bilan

Selon le Conseil canadien pour les réfugiés, il est important de traiter les réfugiés et les immigrants de façon équitable et honorable. Les décisions doivent être prises de manière pleinement indépendante. Et nos politiques et pratiques doivent être abordables – pour les réfugiés, les immigrants et pour tous les Canadiens. Ces standards sont-ils respectés?

Réponse au tremblement de terre en Haïti

2010 a débuté avec l'horrible tremblement de terre en Haïti. Cet événement a engendré de nombreux besoins urgents, dont le besoin d'un processus flexible et accéléré pour la réunification familiale.

Le Canada allait-il répondre honorablement à ces besoins?

Citoyenneté et Immigration Canada a rapidement mis en place des mesures spéciales, qui ont permis à plusieurs personnes dont la demeure avait été détruite de se réunir avec leur famille ici. Le gouvernement du Québec a mis sur pied un programme spécial de parrainage humanitaire conçu pour ouvrir la porte à des membres de la famille touchés par le séisme qui ne se qualifient pas selon la définition restrictive de la catégorie de la famille.

Malgré ces initiatives gouvernementales positives, plusieurs frustrations persistent :

- > Les mesures spéciales d'immigration ne sont plus en vigueur même si plusieurs membres de famille sont toujours en attente.
- > Les mesures plus inclusives introduites au Québec ne s'appliquent pas aux Haïtiens ailleurs au Canada.
- > Très peu de gens sont arrivés jusqu'à maintenant en vertu du programme québécois

Le traitement des demandes d'immigration en Haïti est certes très difficile. Or, l'arrivée rapide au Canada de 200 enfants adoptés a démontré que le gouvernement canadien peut agir rapidement. Beaucoup d'Haïtiens trouvent injuste qu'un pareil effort n'ait pas été déployé pour faire venir leurs enfants naturels.



Presque un an après le tremblement de terre, Pierre-Mathieu (nom fictif), 13 ans, attend toujours la réunification avec sa mère, réfugiée au Canada. Depuis le tremblement, Pierre-Mathieu a été ballotté chez des membres de sa parenté distante, qui eux-mêmes ont perdu leur chez-soi. Sa mère a demandé à Immigration Canada d'accélérer le traitement du dossier, mais il y a eu plusieurs blocages. Dernièrement, Pierre-Mathieu attendait son examen médical. Pour cela, on a exigé son passeport, que les autorités haïtiennes ont pris des mois à émettre.



Ce document est un résumé de :

2010 : Bilan de l'année

EN SAVOIR PLUS?

Consultez le site web du CCR :

ccrweb.ca/fr/2010_bilan

CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS

6839A Drolet #302, Montréal QC, H2S 2T1

tél. (514) 277-7223, téléc. (514) 277-1447

courriel : info@ccrweb.ca

Janvier 2011

Des réfugiés privés d'une audience juste à l'étranger



Les réfugiés à l'étranger qui soumettent une demande de réinstallation au Canada sont interviewés par un agent des visas canadien, qui décide si la personne mérite le statut de réfugié. Ce processus de décision doit être équitable : la vie et la sécurité des réfugiés en dépendent.

Malheureusement, la qualité des décisions concernant les réfugiés prises aux bureaux des visas outremer est extrêmement variable. En 2010, le manque d'équité au bureau des visas du Caire a été particulièrement mis en cause, mais ces problèmes reflètent selon le CCR des lacunes systémiques. Certains agents ont une formation insuffisante et les décisions sont rarement contrôlées par les tribunaux ou à l'interne.

En mars 2010, le CCR a rendu public un rapport qui fournit l'analyse de 17 cas, tous des demandeurs réfugiés érythréens rejetés au bureau des visas canadien au Caire depuis septembre 2009.

Le rapport souligne de sérieux problèmes, tels le manque de connaissances de base des réalités du pays d'origine des réfugiés, des erreurs élémentaires dans l'application de la définition de réfugié, et de multiples failles dans l'évaluation de la crédibilité.

Malgré la gravité du problème, il y a peu de sensibilisation du public ou de couverture médiatique à ce sujet.

Plus de 30 cas rejetés au Caire, apparemment de façon injuste, sont actuellement devant la Cour fédérale. Le processus judiciaire est terriblement lent – certains réfugiés ont déposé leur demande à la Cour en novembre 2009, mais n'ont toujours pas eu d'audience. En attendant, ces réfugiés survivent difficilement au Caire.

Augmentation du nombre de réfugiés parrainés par le secteur privé

Les Canadiens ont la chance de contribuer directement à offrir aux réfugiés un accueil sécuritaire et permanent, avec le programme de parrainage privé des réfugiés.

Pendant plusieurs années, la volonté des Canadiens d'accueillir des réfugiés dépassait de loin le nombre de demandes que le gouvernement était prêt à traiter.

En conséquence, un arriéré énorme de demandes s'est développé, de la part de réfugiés vivant dans des conditions précaires et dangereuses à l'étranger, même si des personnes au Canada étaient prêtes à les accueillir ici.

Bonne nouvelle : en mars 2010, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a promis d'augmenter de 2 000 le nombre de réfugiés qui peuvent être soutenus par les groupes de parrainage privé. Il encourage de nouveaux groupes à parrainer des réfugiés.



Les enfants apatrides du Canada

Comme on le craignait, suite aux récentes modifications à la Loi sur la citoyenneté, des enfants de citoyens canadiens naissent apatrides.

En 2010, plusieurs cas ont attiré l'attention du public canadien, dont celui de Chloé. Née en Belgique d'un père canadien et d'une mère algérienne, elle s'est retrouvée sans la citoyenneté d'aucun de ces trois pays, et donc apatride. <http://ccrweb.ca/fr/les-enfants-apatrides-canada>

De bonnes nouvelles pour Chloé – à la fin de 2010, elle a mystérieusement reçu ses documents de citoyenneté canadienne. Bienvenue dans la famille canadienne, Chloé!

Pour éviter que d'autres enfants comme Chloé ne soient apatrides, la Loi sur la citoyenneté doit être amendée.

À GAUCHE : Amina et sa famille ont attendu presque 7 ans dans un camp de réfugiés, même s'il y avait un groupe de parrainage qui les a attendu au Canada.



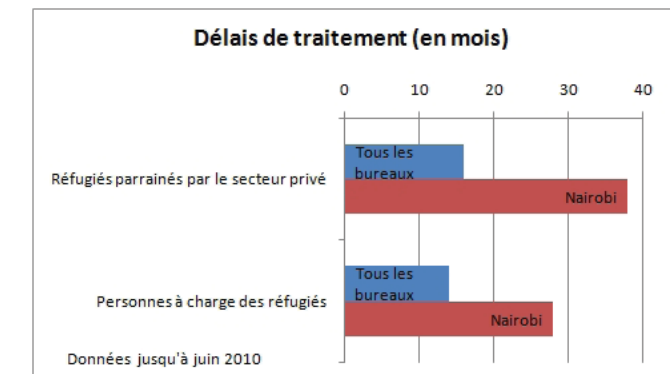
Ernestine (nom fictif) a été reconnue réfugiée au Canada début 2008. Elle avait été forcée de se séparer de tous ses enfants (sauf un). Divers membres de sa famille se sont occupés tour à tour des enfants. La demande de ses enfants était traitée à Nairobi. Les enfants d'Ernestine sont finalement arrivés en décembre 2010, presque trois ans après qu'Ernestine ait été acceptée comme réfugiée.

Les longs délais de traitement à Nairobi

Le bureau des visas de Nairobi est l'un des bureaux les plus lents, notamment pour les réfugiés. Les réfugiés parrainés par le secteur privé attendent en moyenne 3 ans, tandis que les membres de la famille des réfugiés, incluant des enfants, attendent en moyenne 2 ans et 4 mois.

Ces longs délais laissent ces réfugiés sans protection et des enfants séparés de leurs parents. Cela engendre aussi des coûts importants – tant pour les personnes touchées que pour toute la société canadienne, étant donné que ces temps d'attente augmentent les défis d'intégration subséquents.

De bonnes nouvelles : le gouvernement a augmenté le personnel au bureau de Nairobi en 2010. Il est cependant trop tôt pour déterminer si cette augmentation sera suffisante pour que le temps d'attente soit conforme à la moyenne globale. Et entre-temps, le délai de traitement à Nairobi des demandes pour les membres de la famille des réfugiés, déjà le plus lent au monde en 2009, A AUGMENTÉ en 2010.



La réforme concernant les réfugiés

En juin 2010 le Parlement a adopté des changements importants au processus de détermination de statut de réfugié, qui ne seront mis en application que vers la fin de 2011.

Le système de détermination du statut de réfugié doit être complètement équitable et indépendant, pour assurer que le Canada honore ses obligations en vertu de la Convention sur les réfugiés de ne refouler aucun réfugié vers la persécution.

Le projet de loi C-11 avait le but légitime de rendre le processus plus rapide, mais il contenait plusieurs éléments qui auraient rendu le processus gravement injuste. Avant l'adoption du projet de loi en juin, le Parlement a accepté des modifications qui ont rendu la version finale du projet de loi beaucoup plus juste.

Ce nouveau processus :

- > Préservera l'indépendance du processus décisionnel via la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, un tribunal indépendant.
- > Offrira aux demandeurs d'asile refusé le droit d'un appel sur le fond, pour la première fois en plus de 20 ans.

Certaines inquiétudes persistent quant à la façon dont les nouvelles règles seront mises en application, dont :

- > L'entrevue, qui exige que les demandeurs soient prêts immédiatement à raconter leur histoire à un agent, risque de faire du tort aux réfugiés les plus vulnérables, incluant des femmes ayant été agressées sexuellement ainsi que des personnes persécutées en raison de leur orientation sexuelle.
- > Le délai proposé de 15 jours pour déposer une demande d'appel est ridiculement court. Si le délai n'est pas rallongé de façon importante, l'appel des réfugiés coûtera beaucoup d'argent, mais ne saura corriger les erreurs dans la prise de décision.

